

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 25 avril 2022

Élections du conseil du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Martinique

Les élections du conseil du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Martinique auront lieu ce mercredi **27 avril 2022**.

Seuls les électeurs qui figurent sur la liste définitive affichée du 1er au 22 janvier 2022 à la direction de la mer ainsi qu'au siège du CRPMEM sont autorisés à voter.

Les électeurs voteront pour le collège et la catégorie dans lequel ils sont inscrits :

- collège des salariés et équipages des entreprises de pêche maritime et des élevages marins,
- collège des chefs d'entreprise de pêche maritime et d'élevages marins :
 - catégorie des chefs d'entreprise de pêche maritime embarqués ;
 - catégorie des chefs d'entreprise d'élevages marins.

Le bureau de vote sera installé dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la direction de la mer située boulevard de Sainte-Marthe à Fort-de-France.

Le bureau de vote sera ouvert de **08h00 à 15h30**.

Le responsable du scrutin, président de la commission électorale, sera responsable de l'ensemble des opérations électorales.

Les opérations de dépouillement s'effectueront immédiatement après le scrutin en séance publique.

Chaque liste de candidats a le droit de désigner, au plus tard la veille du scrutin, **un délégué** habilité à contrôler toutes les opérations électorales.

Les résultats seront proclamés dans les 72 heures qui suivront les opérations de dépouillement, soit le **vendredi 29 avril 2022** au plus tard.